

Pôle affaires générales
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 01/02/2022 À 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2021

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **1^{er} février 2022 à 19h30** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000) et aux moyens d'outils de visioconférence et de vote électronique, sur convocation du Président en date **du 26 janvier 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **17**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur Philippe D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Amirouche LAIDI, Délégué suppléant

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Armand KHOURY, Délégué suppléant
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS- COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 17 Pouvoirs : 01 Nombre de votants : **18**

LE COMITÉ,

Vu Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu Les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 6 décembre 2021 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 6 décembre 2021. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

Philippe JUVIN

Président



sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Pôle affaires générales
 Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 01/02/2022 À 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_02

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR LA VILLE DE COLOMBES

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **1^{er} février 2022 à 19h30** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000) et aux moyens d'outils de visioconférence et de vote électronique, sur convocation du Président en date **du 26 janvier 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **17**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur Philippe D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Amirouche LAIDI, Délégué suppléant

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Armand KHOURY, Délégué suppléant
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS- COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **17** Pouvoirs : **01** Nombre de votants : **18**

LE COMITÉ,

Vu Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-7, L5211-8 et L5212-7 ;

Vu Les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération N°202/S05/007 du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 19 novembre 2020, portant désignation des représentants de l'Etablissement au comité syndical de Sénéo ;

Vu le courrier de Monsieur Alexis BACHELAY en date du 24 novembre 2021 informant de son souhait de démissionner de ses fonctions de délégué titulaire représentant l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la ville de Colombes au comité syndical de Sénéo ;

Vu la délibération n 2021/S08/001 du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 09 décembre 2021, désignant un nouveau délégué titulaire pour la Commune de Colombes ;

CONSIDERANT que chaque commune adhérente aux EPT se voit attribuer deux sièges de délégués titulaires et deux sièges de délégués suppléants et que si une commune dépasse 60 000 habitants en population municipale totale, elle se voit attribuer un siège de titulaire supplémentaire ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

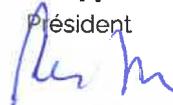
A l'unanimité

PREND ACTE de la désignation par l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, de

- Monsieur Maxime CHARREIRE, en qualité de délégué titulaire pour la ville de Colombes

sénéo
304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Philippe JUVIN
Président





Pôle affaires générales
Gestion budgétaire
Régie d'avance

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 01/02/2022 À 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2022_03

AUGMENTATION DU PLAFOND D'AVANCES DE LA REGIE DE DEPENSES

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **1^{er} février 2022 à 19h30** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000) et aux moyens d'outils de visioconférence et de vote électronique, sur convocation du Président en date **du 26 janvier 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **17**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur Philippe D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Amirouche LAIDI, Délégué suppléant



DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Armand KHOURY, Délégué suppléant
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS- COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **17**

Pouvoirs : **01**

Nombre de votants : **18**

LE COMITÉ,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la délibération n° 180307-03 du comité syndical de Sénéo du 7 mars 2018 relative à l'augmentation de la régie d'avances ;

Vu la délibération n° 20151012-09 du comité syndical de Sénéo du 12 octobre 2015 relative à la création d'une régie d'avances ;

Considérant la nécessité d'élever le plafond des dépenses prévues à l'article 3 de la délibération n° 20151012-09 du comité syndical de Sénéo du 12 octobre 2015, en raison de l'augmentation du nombre d'agents et de l'activité courante du Syndicat ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Modifie l'article 6 de la délibération n° 20151012-09 du comité syndical de Sénéo du 12 octobre 2015 fixant le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 1 200 €.

Article 2 : Les autres articles de la délibération n° 20151012-09 restent inchangés.


Philippe JUVIN
Président

sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier – CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX

Pôle affaires générales
 Commande publique

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 01/02/2022 À 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_04

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE AU CONTRÔLE DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **1^{er} février 2022 à 19h30** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000) et aux moyens d'outils de visioconférence et de vote électronique, sur convocation du Président en date **du 26 janvier 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **17**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur Philippe D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Amirouche LAIDI, Délégué suppléant

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Armand KHOURY, Délégué suppléant
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS- COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 17 Pouvoirs : 01 Nombre de votants : **18**

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5711-1 et suivants, et L.5210-1 à L5211-61 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le pouvoir adjudicateur

Vu la délibération n°2020_10 du 8 septembre 2020 relative à la création de la Commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres ;

Vu le PV de la commission d'appel d'offres du 21 janvier 2022 relative au choix du titulaire de l'accord-cadre

CONSIDERANT que le service public de l'eau potable est géré en délégation de service public depuis la création du Syndicat en 1933 et que le contrat a été attribué à Suez Eau France à partir du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2027 ;

CONSIDERANT que Sénéo a l'obligation, en sa qualité d'entité adjudicatrice, de contrôler la bonne exécution du contrat en cours et de maximiser la performance du service en œuvrant de concert avec son délégataire ;

CONSIDERANT qu'à ce propos, Sénéo a conclu un premier contrat de suivi de la DSP, notifié le 12 juillet 2017 pour une durée de 4 ans; que ce premier contrat a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une durée maximale de 12 mois, portant le terme de l'accord-cadre au plus tard au 12 juillet 2022, et que cette prolongation sera automatiquement résilié à la notification d'un nouveau marché ayant le même objet ;

CONSIDERANT que pour continuer à couvrir ses besoins en matière d'assistance pour le contrôle économique, financier, technique et juridique de l'exécution du contrat de délégation du service public de l'eau potable conclu avec la société Suez Eau France, Sénéo a lancé un nouvel accord-cadre mono-attributaire exécuté en partie par des marchés subséquents et en partie par des bons de commande, pour un montant maximum annuel de 400 000 euros HT ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre pour le suivi de la DSP sera conclu pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans ;

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres dûment convoquée le 14 janvier 2022, s'est valablement réunie le 21 janvier 2022 à 13h00, le quorum étant atteint,

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Attribue au groupement ESPELIA- PROLOG :

- L'accord-cadre relatif aux « MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU » pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT.

- Le marché subséquent 1 relatif au suivi continu du contrat de DSP en 2022, pour un montant de 195 400 € HT

Article 2 : Autorise le Président à signer avec le groupement 'retenu, au nom de Sénéo, les bons de commande, les marchés subséquents passés sur le fondement dudit accord-cadre ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Philippe JUVIN
Président

sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX



Affaires générales
Ressources Humaines

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 01/02/2022 À 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022_05

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE POSTE DE CHARGE D'OPERATIONS

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **1^{er} février 2022 à 19h30** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000) et aux moyens d'outils de visioconférence et de vote électronique, sur convocation du Président en date **du 26 janvier 2022**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **17**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

Absents excusés :

Communes	Représentants
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur Philippe D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Amirouche LAIDI, Délégué suppléant



DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Armand KHOURY, Délégué suppléant
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI Monsieur Adda BEKKOUCHE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Absents excusés :

Communes	Représentants
BOIS- COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Monsieur Christophe BERNIER
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 17 Pouvoirs : 01 Nombre de votants : 18

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2 ;

Vu le décret n°88-145 en date du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°180307-01 en date du 7 mars 2018 portant création d'un emploi permanent de chargé d'opérations pour les besoins du syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers ;

Considérant les besoins de service et la nature des fonctions nécessitant un haut niveau d'expertise ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Autorise le recrutement d'un contractuel, pour occuper le poste de chargé d'opérations créé par la délibération n°180307-01, en cas d'appel infructueux de fonctionnaire, sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984. La dépense en résultant sera imputée au budget de Sénéo.

Philippe JUVIN
Président



sénéo

304 rue Paul Vaillant Couturier - CS 50117
92741 NANTERRE CEDEX